



ORGANE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Rédaction-Administration : Secrétariat de la Fraternelle, 7, rue Sonnetty, 7, ARLON

## Le Président vous parle...

### Chasseurs Ardennais, mes chers amis

par le lieutenant-général DESCAMPS



Il y a un peu plus d'un an, la Fraternelle des Chasseurs Ardennais voyait le jour. Grâce au dévouement magnifique de ceux qui ont bien voulu assumer la charge de la mettre sur pied, c'est par centaines, c'est par milliers que les anciens Chasseurs Ardennais ont pris leur inscription comme membres dans les sections créées dans tout le pays.

Je les félicite bien chaleureusement de l'empressement qu'ils ont mis à témoigner leur fierté d'avoir appartenu aux bérets verts et à montrer leur attachement, leur fidélité à ce souvenir.

Mes chers Amis, il s'est créé entre tous les Chasseurs Ardennais des liens qui ne peuvent tomber dans l'oubli.

Quand on a porté avec tant de fierté le fringant béret vert;

Quand on a enduré les fatigues, les privations, les souffrances que les Chasseurs Ardennais ont si stoïquement supportées avant, pendant la campagne des dix-huit jours, comme en captivité et sous l'occupation;

Quand on a lutté comme vous l'avez fait en mai 1940 sur les multiples champs de bataille qui ont vu l'héroïsme des Chasseurs Ardennais;

Quand, comme vous, on a vu tomber à ses côtés tant de courageux et braves camarades;

Les pages de l'histoire glorieuse que vous avez écrites au prix de tant de peines, au prix de tant de sang, ne peuvent être oubliées.

La franche camaraderie, la solidarité qui existaient parmi les Chasseurs Ardennais dès avant la guerre, cimentées par les souffrances, exaltées par l'héroïsme déployé côte à côte sur les champs de bataille, ont établi entre nous des liens indissolubles. Cette union, nous ne devons pas seulement la garder, mais la resserrer davantage au sein de la Fraternelle, par un contact étroit entre tous ceux qui peuvent proclamer fièrement : « OUI, J'EN ETAIS, J'ETAIS CHASSEUR ARDENNAIS ».

C'est dans ce but, comme aussi pour faciliter les relations entre

les membres de la Fraternelle et les différentes sections, pour échanger et diffuser les idées, rappeler nos souvenirs, vous tenir au courant de tout ce qui intéresse le combattant, l'invalide, le prisonnier, faciliter l'action du service social qui existe à la Fraternelle, que la création de ce journal — le mot est peut-être prétentieux — que le lancement de ce bulletin a été décidé.

Ses colonnes sont ouvertes à tous les Chasseurs Ardennais. Notre reconnaissance est acquise à tous ceux qui voudront nous prêter leur concours. Je me souviens qu'en captivité, à Prenzlau, paraissait une revue périodique « Le Marcassin », publication vraiment remarquable tant par sa présentation tout à fait artistique, que par l'intérêt des articles qu'on pouvait y lire : histoires locales et régionales du Luxembourg, récits de guerre, légendes,

(Voir suite en 3<sup>me</sup> page).

*Descamps*

## NOTRE JOURNAL

Ce bulletin était nécessaire comme signe de la vitalité de la Fraternelle, pour servir de lien entre le comité central, les sections et nos membres, avec qui nous manquions jusqu'ici de contacts. Nous ignorons encore la périodicité de sa parution. Nous pouvons cependant dire et déjà annoncer un second bulletin pour fin janvier-début février... Ensuite, tous les mois?... tous les trois mois?... toutes les possibilités financières, selon les bonnes volontés qui voudront bien aider ceux qui ont accepté la tâche de la rédaction et de l'administration.

La Fraternelle poursuit sa mission en vue du regroupement des anciens bérés verts. Elle est encore loin d'être accomplie. Trop souvent, nous ne rencontrons qu'apathie ou indifférence. Nous espérons que ce bulletin réveillera, ranimera les aigris, les fatigués, les camarades justement préoccupés de toujours plus âpre « struggle for life ».

Nous voulons être leur ami, leur guide, leur camarade !

Avant tout, ce bulletin sera destiné à l'information de nos membres. Nous pensons y consacrer la presque totalité des deux premiers numéros, ce qui ne sera pas de trop pour publier toutes nos instructions, les listes de nos délégués et des officiers de tous nos régiments.

Lorsque cette matière sera devenue moins copieuse, sans doute dès le troisième numéro, nous donnerons au journal une allure moins sévère, plus plaisante. Ce sera, en même temps qu'un excellent moyen de liaison, un agréable délassement où les souvenirs de la mobilisation, de la guerre, de la captivité ou de la résistance tiendront une large place.

Pour cela, il faut que tous nos camarades qui savent tenir une plume s'y mettent. Ce journal sera ce que les Chasseurs Ardennais en feront.

Nous faisons donc appel à toutes les collaborations : récits, articles divers, contes, croquis, photos etc... Tous les articles seront les bienvenus. Nous demandons seulement qu'ils soient courts, afin de pouvoir contenir le plus possible de camarades. Nous ne pouvons évidemment pas promettre de tout publier immédiatement. Que nos amis ne nous en tiennent pas rigueur, la chose est trop compréhensible.

Ceux qui désirent collaborer peuvent aussi nous écrire en nous faisant connaître le genre d'articles qu'ils désiraient nous envoyer. Nous ferons appel à eux le plus souvent possible. Voici une première liste des chroniques que nous désirerions voir figurer dans notre journal, étant entendu qu'il ne s'agit ici que d'indications non limitatives :

Outre un éditorial et les rubriques régulières « La vie de la Fraternelle » et « Documentation », nous voudrions à chaque édition publier la photographie, suivie d'une très brève notice biographique, de cinq ou six de nos camarades, morts au champ d'honneur ou dans les camps ou dans la résistance.

Nous voudrions aussi des contes, anecdotes, billets humoristiques, des récits de captivité, etc... des récits de guerre à caractère anecdotique. Pour insérer des récits relatant les combats d'unité, nous n'accepterons que ceux qui seront visés pour accord par le commandant de régiment ou de bataillon.

Nous ouvrirons aussi une rubrique consacrée à la vie de nos sections et, si

besoin en est, au courrier que nous adresseront nos camarades.

Comment vivrons-nous ? Nous espérons continuer à distribuer le journal gratuitement. Pour cela, il nous faudra de la publicité. Le développement que prendra notre organe dépendra en grande partie de celle-ci. Les dons seront également les bienvenus.

Et voilà !... Il nous reste à souhaiter que notre initiative rencontre le plus vif succès. Dites-nous ce que vous en pensez, les améliorations que vous désiriez voir apporter à votre journal. Nous débutons modestement, mais avec le désir de faire toujours mieux.

Il nous faut pour cela compter sur vous tous. Allons, camarades Chasseurs Ardennais,

Unis et ardents comme devant !...

LA REDACTION.

## NOS CHEFS

Voici les adresses des commandants de Divisions et de Régiments des Chasseurs Ardennais.

Lieutenant-Général LEY, comdt la 2e D. Ch. A., 111 rue du Cornet à Bruxelles.

Lieutenant-Général DESCAMPS, comdt la 1ère D. Ch. A., 88, avenue des Acacias, Jambes, Namur.

Lieutenant-Colonel LECOQ, comdt du 1er Ch. A., 86, rue de Luxembourg, Arlon.

Général MERCKX, comdt du 2e Ch. A., 60, rue Paul Devigne, Bruxelles.

Colonel ROBERT, comdt du 3e Ch. A., à St-Nicolas, Liège.

Colonel B. E. M. COETS, comdt du 4e Ch. A., Thier-de-Durbuy, - Barvaux-sur-Ourthe.

Colonel BOURGIES, comdt du 5e Ch. A., 41, rue du Chamby à Tournai.

Colonel DESMEDI, comdt du 6e Ch. A., à Huy.

Colonel RIGANO, 146, Avenue Louise, à Bruxelles.

Lieutenant-Colonel L. KREMER, Allons, camarades Chasseurs Ardennais, Comdt Bon Molo C. A., 94, avenue Reine Astrid, Namur.

Général TRIEST, comdt du 7e Ch. A., Namur.

## SOUVENIR



En février 1944, la G.F.P. de Liège arrêtait tous les dirigeants du « Service Social du Chasseur Ardennais », qui ne purent échapper. L'enquête n'ayant rien donné, nos Chasseurs Ardennais furent finalement transférés de la prison de Saint-Léonard à Liège au stalag 304 à Louvain, d'où la plupart d'entre eux furent envoyés en Allemagne dans un camp de prisonniers de guerre. Voici une photographie du groupe à Louvain. On reconnaît le regretté notaire Quinot de Florenville (3e au centre), mort au camp de Neuenamme.

## IL Y A DOUZE ANS...

# S. M. LE ROI REMETTAIT leurs drapeaux aux Chasseurs Ardennais

Le samedi 15 septembre 1934, à la plaine de Walzing-lez-Arlon, S. M. le roi Léopold III procéda à la remise solennelle de leurs drapeaux aux trois Groupements mixtes des Chasseurs Ardennais qui venaient d'être créés.

Cette cérémonie constitua l'inauguration officielle des unités de bérés verts.

Nombreux sont ceux de nos camarades qui con-

### LE ROI A DIT :

Officiers, Sous-Officiers, Soldats des Chasseurs Ardennais,

Les drapeaux que je vous remets aujourd'hui sont ceux des régiments appelés, en cas de mobilisation, à être constitués par vos bataillons.

Ces emblèmes sacrés vous sont confiés en dépôt. C'est autour d'eux que se rallieront le jour où la Patrie serait menacée, le premier, deuxième et troisième régiments de Chasseurs Ardennais.

Je vous les donne avec la plus entière confiance, car je connais les sentiments élevés qui vous animent et particulièrement votre profond attachement à la Patrie.

Dès avant la création de vos unités, l'opinion publique vous a témoigné une attention exceptionnelle et le gouvernement, en la personne du ministre de la Défense Nationale, s'est plu à déployer à votre égard, une sollicitude et une libéralité que vous envient les autres corps de l'armée.

En vous attribuant un poste

servent le vivant souvenir de cette belle journée.

Nous avons cru opportun de reproduire ici le texte de l'allocution que S. M. le Roi voulut bien prononcer à cette occasion, discours d'une haute signification et d'une grande élévation de pensée.

Aujourd'hui, les Chasseurs Ardennais peuvent dire qu'ils ont tenu fièrement la promesse faite mentalement à leur Chef, le 15 septembre 1934.



d'honneur à la frontière, la Nation fonde sur vous les plus grands espoirs; vous les justifiez, je n'en doute pas, par votre esprit de discipline, votre habileté tactique, vos capacités manœuvrières et par l'ardeur à vous préparer à la lourde mission qui peut vous incomber.

Dans l'exécution vigilante et persévérante de votre tâche, vous poursuivez la tradition glorieuse du 10e régiment de ligne, dont vous êtes issus, et qui fit preuve d'une si belle conduite en 1914 des son premier choc avec l'ennemi, à la bataille de Namur.

Officiers, sous-officiers, soldats des bataillons des Chasseurs Ardennais :

Je vous confie ces drapeaux, dont les destinées sont désormais liées aux vôtres. A vous d'en faire de glorieux emblèmes, car la gloire d'un drapeau est faite de la bravoure, de l'héroïsme et du sacrifice de ceux qui servent sous ses plis.

## Le Président vous parle...

(Voir début en 1re page.)

folklore, actualités, articles humoristiques, poésies, etc., etc., sans compter les coups d'épingles dont on gratifiait nos protecteurs. Je fais appel à tous ceux qui ont collaboré à la rédaction de cette publication ne doutant pas qu'ils veuillent bien nous aider dans notre tâche.

En outre, ce bulletin sera certainement un puissant moyen de propagande et attirera de nouveaux adhérents à la Fraternelle: Les Chasseurs Ardennais (bérés

verts et unités quelconques y rattachées) étaient quelque trente mille. Nous ne comptons actuellement que quelques milliers de membres à la Fraternelle; nombreux sont donc ceux qui n'ayant pas été touchés par notre publicité, doivent encore venir à nous.

Que ce bulletin soit le cri de ralliement de tous les Chasseurs Ardennais au sein de la Fraternelle !

VIVENT LES CHASSEURS ARDENNAIS !

### AU CONSEIL

### D'ADMINISTRATION

### DE L'U. F. A. C.

Le major Philippart, notre secrétaire général, qui fut déjà membre du Comité d'Administration de l'Union des Fraternelles des Anciens Combattants « 1940-1945 » pour l'exercice 1946, a vu son mandat renouvelé, à la plus forte majorité, pour l'exercice 1947.

Nos bien cordiales félicitations à notre sympathique et dévoué secrétaire général.

# BOUTOIRS

Une seconde place

Cotisation

Qui peut être membre

Membres honoraires

des Ch. A. ?

On nous dit que nous avons oublié de signaler un hommage rendu aux Chasseurs Ardennais. C'est vrai. Le Comité central de la Fraternelle s'est laissé dire — car, il n'en a jamais été avisé — qu'après quelques hésitations, après avoir matériellement pesé et soupesé la question, le Conseil communal de la ville d'Arion aurait décidé de donner le nom des Chasseurs Ardennais à une des places de la ville.

L'inauguration aurait même déjà eu lieu d'une manière tellement discrète que si, au cours d'une nuit très propice, des agents de la ville (ou des plaignants) n'avaient décroché les pancartes qui désignaient justement la place du Centenaire et ne les avaient remplacés par d'autres fraîchement ornées de l'inscription « Place des Chasseurs Ardennais », personne ne s'en serait aperçu.

Craignait-on des contre-manifestations.

### UN ECONOME.

— Je n'aurais jamais cru, Paul, que tes études me coûtassent si cher.

— Et remarque bien, papa, que je suis encore de ceux qui étudient le moins.

### Un monument

#### aux Chasseurs Ardennais ?

Le Comité central se préoccupe de l'érection d'un monument grandiose qui contribuerait à rappeler aux générations futures la gloire des bérets verts. Un projet est à l'étude au sein d'une sous-commission du comité.

L'emplacement n'a pas encore été définitivement choisi, vraisemblablement les hauteurs de Marlelange.

Une grande souscription nationale sera lancée pour couvrir les frais.

### Camarade Chasseur Ardennais

Es-tu fait inscrire comme membre à ta section régionale de la Fraternelle ?  
Sinon, fais-le d'urgence.  
Consulte plus loin la liste de nos dirigeants.

Jusqu'ici, nous nous sommes refusés à faire payer à nos membres une cotisation. Nous étions certains que la seule association qui fût dans le cas. Beaucoup de nos membres nous l'ont reproché et ont insisté pour payer une cotisation et intervenir ainsi dans la gestion de la Fraternelle.

Le comité central a voulu tenir compte de ce désir. D'autre part, les frais d'administration d'impression du journal, du service social, etc., ne nous permettent pas de continuer à vivre sur les ressources qui nous proviennent des pouvoirs publics, des amis et sympathisants.

Le comité central compte donc proposer à la prochaine assemblée générale de décider du paiement d'une cotisation par les membres. Cette cotisation serait plus minime que celle réclamée par n'importe quelle association similaire : 25 francs, sur lesquels 10 francs sont versés à l'U.F.A.C. (Union des Fraternelles d'Après Guerre), organisme national auquel nous sommes affiliés.

### A LA THEORIE.

Le sergent instructeur. — L'alcool tue l'homme.  
La recrue. — Mais le Chasseur Ardennais ne craint pas la mort.

### Correspondances PRECISIONS.

Comme nous le disons par ailleurs, les correspondances relatives à la rédaction ou à l'administration du journal doivent être adressées au secrétariat de la Fraternelle, 7, rue Sometty, Arlon, qui transmettra éventuellement. On est prié d'insérer soit sur l'enveloppe, soit en tête de la lettre « Journal ». Nous prions aussi nos aimables correspondants de bien vouloir joindre un timbre pour la réponse, s'ils en désirent un. Nous leur demandons d'ailleurs d'en faire autant pour toute correspondance adressée à la Fraternelle. Un timbre, c'est bien peu de chose. Plusieurs milliers de timbres par année, c'est une lourde charge pour notre trésorerie.

Dans les manifestations patriotiques, les Chasseurs Ardennais doivent porter toujours le béret vert.

TOUTES LES REUNIONS DE CHASSEURS ARDENNAIS DOIVENT COMMENCER OU SE TERMINER PAR LE CHANT DE NOTRE GLORIEUSE MARCHE.

### de la Fraternelle ?

Font partie de droit de la Fraternelle, non seulement tous les anciens porteurs du béret vert, mais encore toutes les unités rattachées organiquement à nos frères. Il serait injuste en effet, que nos camarades du Génie, des T. Tr. du C. T., etc., qui ont partagé tous nos dangers, toutes nos fatigues, ne soient pas admis dans notre grande famille.

Rappelons encore la liste des unités dont il faut avoir fait partie pour pouvoir devenir membre de la Fraternelle :

- une des deux divisions de Chasseurs Ardennais (E. M. I. ou H. D. Ch. A., 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> Chas. A.), 2<sup>e</sup> de l'Artillerie, (Artillerie des Chasseurs Ardennais), C. R. I. Chasseurs Ardennais, 7<sup>e</sup> Ch. A., Bataillon Moto des Chasseurs Ardennais, Compagnie de canons quarante-sept de la position fortifiée de Namur (C. 4/7<sup>e</sup> P. F. N.), Compagnie d'intendance des Chasseurs Ardennais et les services rattachés à ces unités : Service de Santé, Troupes de Transmission, Génie, Corps de Transport.

### Service Social.

Régis à mal à la tête. Il explique à l'institutrice ou siège exactement son mal : « C'est de chaque côté du front : juste où j'aurais des cornes si j'étais une vache... »

Au sein de la Fraternelle, fonctionne un Service Social auquel nos camarades peuvent s'adresser en toute confiance pour tous renseignements en matière de pensions d'invalidité, distinctions honorifiques, etc., pour toutes interventions, pour aide en cas de nécessité, etc.

Nous ferons toujours tout notre possible pour leur donner satisfaction.

Il est bien évident que le même service fonctionne — nous nous dirions dire, par priorité — pour les veuves de nos camarades ou leurs parents.

GE PAUVRE PETIT COEUR.

Joël (trois ans bientôt) est encore au lit lorsque sa maman lui demande : « As-tu donné ton cœur à Jésus ? » — Joël, embarrassé, essaie vainement de déboulonner sa veste de pyjama : « Mais, maman, zè peux pas donner le cœur... il est dans le pyjama... »

### DU TAC AU TAC.

L'adjudant instructeur. — Mais vous êtes toujours le dernier au rassemblement. Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Ça veut dire que je ne suis pas le premier venu, adjudant.

# COUPS DE

MAIS...

Ceci dit, ajoutons sans ambages que certaines absences nous ont vivement froissés. C'est ainsi qu'aucun des ministres invités ne prit la peine d'assister à la cérémonie. C'est bien peu de chose pour nos Excellences. C'est beaucoup pour nous ! De cela aussi, nous nous souviendrons. Et nous disons bien haut notre mécontentement, car nous n'avons rien à cacher.

Ce que nous savons, c'est que s'il s'était agi d'une manifestation syndicale (ce que nous ne critiquons pas), nos détracteurs de portefeuilles se seraient disputés pour pouvoir y assister, idem pour une manifestation organisée par certains groupements de résistance.

Nous savons aussi que lorsqu'on posa la première pierre d'un stade de football dans la peupuleuse localité de Quaregnon (une initiative heureuse que nous ne critiquons nullement), il y avait tellement de ministres et de légumineuses politiciennes qu'on ne savait où les caser.

Mais, pour les Chasseurs Ardennais, hélas ! C'est si loin tout cela et cela rappelle de trop pénibles souvenirs à certains...

### LOUFOQUERIE.

La dernière histoire de fous : Un fou, à son réveil se regarda dans une brosse et s'écria : — Comme ma barbe a poussé depuis hier !

### Reconnaissance nationale ?

Ceci nous amène naturellement sur le chapitre de la reconnaissance nationale ( ? ).

Nous avons le droit de regretter ici qu'aucune manifestation officielle n'ait encore été organisée en l'honneur de l'armée de 1940, qui a fait plus que son devoir, lui dit-on dans un temps non suspecto... MM. Churchill, Eden, Roosevelt et autres héros de cette guerre. Mais nos gouvernements préfèrent sans doute l'avis du fourbe et menteur Paul Reynaud, dont on se demande vraiment comment nos amis français ont pu faire encore un député. Serait-ce si gênant que cela, pour nos hommes politiques, de reconnaître la vérité ?

Nous pouvons notamment nous étonner que la province de Luxembourg, berceau des Chasseurs Ardennais, n'ait pas encore songé à les honorer au cours d'une grandiose cérémonie officielle, que nos chefs n'aient encore été l'objet d'aucune marque de sympathie. Tout honneur qui leur se-

rait accordé reflaillirait sur tous leurs hommes. Serait-il si difficile à la ville d'Arion de décerner le titre de citoyen d'honneur aux généraux Descamps et Ley et au colonel Deschepper, à Buslogne et à Vielmalm de poser le même geste respectivement pour le général Merckx et le colonel Robert, etc... ? L'œil de Colomb, diriez-vous ? Oui mais, voilà, on n'y a pas pensé.

Si nous passons au domaine des distinctions honorifiques, même œuil complet, qu'il est impossible de ne pas estimer systématiquement. A part quelques décorations qu'il a bien fallu décerner à titre posthume à nos glorieux morts et à nos grands blessés, rien pour nos Descamps, Ley, Leocq, Desmet, Bourgeois, etc... rien pour les centaines de bérets verts qui, s'ils n'ont pas laissé la vie ou bien un bras ou une jambe dans la bagarre, n'ont rien épargné pour qu'il n'en fût pas ainsi. Aucun de ceux-là n'a encore la croix de guerre. Mais, allez voir si tous les employés et plantons de ministères ne sont pas gratifiés de décorations ? Allez voir si tous les officiers d'Etat-Major, tous les chefs de services du ministère, tous les chefs stables, eux-mêmes résistants plus ou moins authentiques, ne sont pas charmés des plus hautes décorations belges et étrangères ? Certes, nous ne voulons pas diminuer les mérites des autres. Mais pourquoi deux poids et deux mesures. Estime-t-on que la résistance sur la Lys ne contribue pas grandement au succès défensif de Dunkerque et à hâter la victoire finale, du moins autant que le fait d'avoir passé un journal clandestin en son voisin.

Certes, nous savons bien que les rubans sont aujourd'hui tellement galvaudés qu'on n'y attache plus qu'une signification très relative. D'accord, mais ce-là n'empêche pas que nous nous sentions humiliés d'en être, récompensés, systématiquement privés.

### TROP D'ATTENTIONS.

Par un temps de grande disette, quelque part dans le monde, on décide dans une famille de manger Gontran, le chat de la maison, sans rien dire à grand-père qui a une passion pour Gontran.

Grand-père, ainsi que toute sa descendance, se régale du civet. Puis, désignant les os qu'il a conservés avec soin : — Ce sera pour Gontran, dit-il.

### Notre titre

Le magnifique titre qui illustre notre première page est l'œuvre du major Pirnay dont nos Chasseurs Ardennais connaissent le grand talent.

Nous le remercions chaleureusement d'avoir bien voulu nous prêter son concours si généreux et si apprécié.

### UNE BELLE IMAGE.

Pendant un violent orage. — Tu as vu cet éclair, bébé ? — Oui, dit Bébé très calme, j'ai vu. C'est le bon Dieu qui frotte sa grande allumette.

### SANS IMPORTANCE.

Madame voit accourir dans sa chambre la domestique affolée : — Madame ! Madame ! Ah ! mon Dieu, madame ! je viens d'avaler une aiguille.

— Ne vous désolés pas, Rosalie, en voici une autre...

### Et notre historique ?

A quand la publication de l'historique officiel des combats fournis par les Chasseurs Ardennais ? C'est sans doute un travail de longue haleine. Qui s'y attellera ?

### POISON TRES LENT.

Un médecin essayait de démontrer devant Fontenelle que le café est un poison lent.

— Ah ! très lent, docteur, répondit l'académicien, car il y a près de quatre-vingts ans que j'en use, et me voilà encore.

### La Marche des Chasseurs Ardennais

L'éducation civique (du moins le terme) est la mode. Encore que l'on attache une importance bien plus grande à l'inclivisme.

Nos instituteurs ne pensent-ils pas que ce serait une excellente leçon de civisme pour nos gosses que de leur parler parfois des exploits des Chasseurs Ardennais et de leur faire apprendre notre marche si alerte et de les obliger à la chanter régulièrement. Ils en retireraient bien plus que de dix leçons abstraites.

### La place des Chasseurs Ardennais à Schaerbeek

Le dimanche 29 septembre, une belle cérémonie s'est déroulée à Schaerbeek, le plus important faubourg de la capitale, la cinquante commune du pays. La presse quotidienne a rendu longuement compte de l'inauguration de la Place que les édiles schaerbeekois ont bien voulu dédier aux Chasseurs Ardennais.

Nous ne reviendrons pas en détail sur cette manifestation.

Rappelons simplement qu'outre les généraux Ley, Descamps, Merckx, les dirigeants de la Fraternelle, on notait la présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles Madame la Princesse Jean de Mérode, le major Langlois, représentant du Ministère de la Défense Nationale, le comte Pierlot, ministre d'Etat, M. Clerdent, gouverneur du Luxembourg, le colonel Louveau, président de l'U.F.A.C., le baron E. Orban de Xivry, sénateur du Luxembourg, M. Dejase, le distingué bourgmestre de Schaerbeek, les membres du collège communal et du conseil communal, etc... Une musique écossaise était de la fête. Des discours furent prononcés par M. Dejase, ainsi que les généraux Ley et Descamps. Le président de la Fraternelle remit solennellement son drapeau à la section du Brabant.

Une foule très nombreuse assistait à la manifestation et acclama chaleureusement nos bérets verts qui défilèrent ensuite jusqu'à la place Lieffin où les commerçants du quartier leur réservèrent une réception inoubliable.

Qu'il nous soit permis de remercier ici très cordialement M. Dejase, bourgmestre de Schaerbeek, ses collègues du collège communal et du conseil communal, pour cet hommage rendu aux Chasseurs Ardennais.

Ce qui nous a surtout touchés dans ce geste, c'est qu'il fut le premier posé par des autorités responsables de ce pays, pour rendre hommage aux héros des Ardennes, de la Dendre et de la Lys. Nous ne l'oublions pas...  
Remercions aussi les autorités qui nous apportèrent le réconfort de leur présence, la population bruxelloise, les commerçants de la place Lieffin et nos camarades du Brabant, le major Kraek, Henri Dulieu, etc..., qui furent à la peine pour l'organisation de cette journée.

Aucun Chasseur Ardennais ne doit manquer de se faire membre de la Fraternelle ; Adresse-toi à ta Section Régionale.

# La vie de la Fraternelle

**N**OUS ferons connaître à nos membres, aussi complètement que possible, l'activité déployée par la Fraternelle, non seulement par le Comité central, mais aussi par les sections régionales. Nous dirons les dirigeants de celles-ci de nous tenir au courant et de nous faire parvenir régulièrement des chroniques courtes mais complètes.

## Composition du Comité Central

Président d'honneur: lieutenant-général LEY, 111, rue du Cornet, Bruxelles.  
Président: lieutenant-général DESCAMPS, 88, avenue des Acaïas, Jambes (Namur).  
Vice-présidents: major KRACK, 138, rue de la Grande Haie, Bruxelles (4); Capitaine LEPAGE, inspecteur de l'Enseignement, à Yaneé.  
Secrétaire général: major PHILIPPART, 82, rue de Luxembourg, Arlon (tél. 116).  
Secrétaire adjoint: adjudant HOFFMAN, 7, rue Sonnetty, Arlon (téléphone 692).  
Trésorier général: capitaine CONTER P., 9, avenue Tesch, Arlon (téléphone 140).  
Membres: major GHEENOT, avenue de la Citadelle, Namur; major MEUËRT, 189, rue des Glacis, Liège; comdt Ch. GUILLAUME, 10, av. Notherm, Arlon; capitaine F. REMIENCE, 92, r. de Luxembourg, Arlon; capitaine A. HUBERT, 17, avenue de Longwy, Arlon (tél. 637); lieutenant QUOIRIN, 54, rue de Turanne, à Charleroi; adjudant F. CLESSE, à Waltzing (Arlon); musicien L. PETIT, 1, rue du 25 Août, à Arlon;

## Un coup d'œil indiscret sur l'activité du Comité Central

Le Comité provisoire, dont les membres furent choisis par les Chasseurs Ardennais présents au Congrès de Libramont se réunit pour la première fois à Arlon, le 30 septembre 1945, sous la présidence du lieutenant-général Descamps. Il jeta les bases de l'organisation de la Fraternelle, qui se constituera en association sans but lucratif. Il adopta comme insigne celui créé par le Service Social du Chasseur Ardennois durant l'occupation et proposa un projet de drapeau qui rappellera le bason officiel des Chasseurs Ardennais. Il établit le bureau permanent de son secrétariat au n° 7 de la rue Sonnetty, à Arlon.

Au cours de sa deuxième réunion, le 9 décembre 1945, lecture du projet des statuts de la Fraternelle fut donnée. Ceux-ci furent discutés et adoptés. L'examen du projet du drapeau fit l'objet d'une mise au point. La création des différentes sections de la Fraternelle fut également précisée.

Au cours de la troisième réunion, le 9 février 1946, à laquelle assista le notaire Ensch, officier de réserve Chasseur Ardennais, il fut procédé à la signature des statuts officiels de la Fraternelle. Le notaire Ensch les fit publier au «Moniteur Belge». Le Président remercia le notaire Ensch

pour l'aide qu'il a apporté au Comité et fit appel au dévouement de tous les membres du Comité provisoire pour hâter la constitution de la Fraternelle et le regroupement de tous les «Bérets verts» dont le courage fut toujours à hauteur de leur réputation, au cours de tous les combats auxquels ils prirent part durant la campagne de 1940. Le lieutenant-général Descamps eut ensuite une pensée émue pour ceux qui sont décédés ou qui ont souffert dans les camps ennemis, ainsi que pour ceux qui sont morts dans la résistance en Belgique durant l'occupation. Il insista pour que fut intensifiée l'activité du comité par la constitution des sections.

Le secrétaire général annonça la manifestation du 10 mai à Beldange, du 12 mai à Arlon où eut lieu, à cette date, la première Assemblée générale statutaire.

Au cours de cette assemblée, présidée par le lieutenant-général Descamps, il fut procédé à l'élection du Comité central définitif. Le Président rendit hommage aux Chasseurs Ardennais morts pour la Patrie et, en leur souvenir, fit observer une minute de silence. Il remercia ensuite les membres du Comité provisoire pour les concours qu'ils n'ont cessé de lui apporter. Il adressa les plus vifs remerciements de la

Fraternelle à MM. les gouverneurs van den Corput et Clerdent, à la Députation Permanente, à M. le bourgmestre Reuter et au Collège échevinal d'Arlon pour l'aide financière, morale et matérielle qu'ils n'ont cessé d'apporter à la Fraternelle. Il rappela les journées glorieuses du 19 au 23 mai 1940, au cours desquelles nos Chasseurs Ardennais ont fourni le plus beau témoignage de bravoure, de courage et de ténacité et insista sur la nécessité qu'il y a pour tous les «Bérets verts» de se regrouper et de s'affilier aux sections de la Fraternelle.

La journée du 7 juillet vit la première réunion du Comité définitif constitué sous la présidence du lieutenant-général Descamps. Le major Krack et le capitaine Lepage furent élus vice-présidents; le major Philippart fut nommé secrétaire général, avec comme adjoint l'adjudant Hoffman; le capitaine Conter P. (de Ch. A.) fut désigné aux fonctions de trésorier général. Un sous-comité qui s'occupera spécialement du Service Social fut constitué sous la présidence du capitaine Lepage, vice-président du Comité central. La question du drapeau fut encore débattue. Le Comité décida de faire appel à toutes les communes de la province de Luxembourg pour qu'elles souscrivent la somme nécessaire à l'achat du drapeau qui sera pour tous les «bérets verts» un témoignage officiel de la reconnaissance de la population luxembourgeoise à l'égard de l'héroïque conduite de ses enfants au cours de la campagne 1940.

L'érection d'un monument à la mémoire de tous les Chasseurs Ardennais morts pour la Patrie fut envisagée. Une commission est chargée d'examiner ce projet, elle est constituée du major Krack, du commandant Guillaume, du capitaine Rémience et du camarade Petit.

Suite à l'information reçue du major Krack au sujet de la dénomination «Place des Chasseurs Ardennais» donnée à une place de Scherbeek, le Comité central décida d'adresser à la commune de Scherbeek les plus vifs remerciements de la Fraternelle.

Le 15 septembre 1946 eut lieu la seconde réunion du Comité central au cours de laquelle furent envisagés: la mise au point du drapeau de la Fraternelle; l'achat de nouveaux bérets verts; la création du journal «Le Chasseur Ardennais»; la question du monument à la mémoire de nos morts; la participation à la journée du 29 septembre 1946 à Scherbeek; à la journée du 10e de Ligne, le 13 octobre 1946, à Arlon.

Il acta le versement de la somme de 20.000 francs, subside ac-

cordé pour 1946 par le Conseil provincial du Luxembourg.

Il délègua à l'Assemblée générale statutaire de l'U.F.A.C. le major Philippart et le camarade Petit. La candidature du major Philippart au poste de membre du Conseil d'administration de l'Union des Fraternelles fut présentée.

Le Comité central souhaita que les historiques établis par les chefs de corps de tous les régiments soient réunis en un ouvrage qui serait ensuite largement diffusé.

Un renseignement pris entre de nombreux autres: le Secrétariat a établi au cours de son année d'existence plus de deux mille correspondances relatives les unes à l'organisation des différentes sections, les autres à l'intervention du secours social en vue de donner une aide morale ou financière à nos Chasseurs Ardennais éprouvés.

MARC-ASSIN II.

## LE DRAPEAU

### DE LA FRATERNELLE

Ainsi que nous le disons par ailleurs, le Comité central de la Fraternelle, avec l'autorisation du gouverneur de la province, a adressé une lettre à tous les bourgmestres de la province de Luxembourg pour leur demander d'intervenir dans l'achat du drapeau officiel de la Fraternelle.

Le Comité central a reçu jusqu'à ce jour avis des souscriptions suivantes:

Arlon	2500 fr.
Muno	1000 fr.
Florenville	500 fr.
Ruette	500 fr.
Sibret	100 fr.

Le Comité central remercie les administrations communales qui leur ont déjà annoncé leur souscription et espère que les autres communes ne manqueront pas de faire parvenir, elles aussi, l'annonce de leur souscription, car ce que veut la Fraternelle: c'est que le drapeau soit l'hommage de TOUTES les communes de notre Luxembourg à leurs enfants, leurs Chasseurs Ardennais. Toute souscription, quelle qu'elle soit, sera la bienvenue. Ajoutons que si quelques souscriptions seulement sont annoncées, cela provient de l'obligation qu'ont les conseils communaux de faire ratifier par la Députation permanente les décisions qu'elles prendraient en l'occurrence.

### NUANCES.

Brown. — Ma femme voudrait que je lui achète une machine à laver la vaisselle.

Binks. — Tu as de la chance. La mienne croit qu'elle en a épousé une.

## L'inauguration de la place des Chasseurs Ardennais à Scherbeek



Nous parlons par ailleurs de l'inauguration de la place des Chasseurs Ardennais.

Voici quelques photos de la cérémonie. A gauche, les généraux Merckx, Descamps et Ley se recueillent devant le mémorial des Carabiniers. A droite, le général Descamps remet au

major Krack le drapeau de la Fraternelle du Brabant. En bas, le général Ley prononçant son discours.



# DELASSEMENTS

Souvenir de mobilisation

## Le général et la «petite goutte» de l'aumônier

La scène se passe à Longlier, au P.C. du III/1 Ch. A. En l'absence du major L... c'est le commandant Ph... qui mène la baraque.

La matinée a été bonne. Il est tout près de midi et, au bureau, s'est rencontrée, comme par hasard, le « haut personnel » du bataillon. Il y a là : le commandant, les deux adjoints, le médecin, le payeur et l'aumônier, qui, la veille, sous le couvert d'une permission « pas très en règle », s'en était allé revoir ses paroissiens.

Mais soudain, le commandant qui est assis près de la fenêtre sursaute :

« Voilà le général ! »

En effet, la grosse voiture au fanion vert vient de s'immobiliser le long du trottoir et le plateau avec les verres n'a que le temps de disparaître par la porte du salon voisin qui, heureusement, était restée ouverte.

Déjà le général est dans la pièce et six corps sont fixés au « garde-à-vous ».

Un regard circulaire. Poignées de mains. Continuez, messieurs.

Le commandant s'empresse, dépote une carte, donne au général les précisions qu'il est venu demander au passage et cinq minutes plus tard le « grand chef » regagne son auto.

« Oué !  
— Il n'a rien vu.  
— Remenez les verres !...  
— Ché ! On va être bien tranquille... »

On trinque et on retrinque. Un quart d'heure s'écoule. La vie n'a jamais été aussi belle...  
Tout à coup, le commandant sursaute encore :

« Voilà le général qui revient... »

Mais cette fois on croit que c'est une blague, on se tâte sur les cuisses, de précieuses secondes s'écoulent et quand la porte est sur le point de s'ouvrir, à nouveau, c'est tout juste si chacun, enfin convaincu, réussit à faire disparaître comme il peut le « petit corps du délit ».

Le médecin, notamment, fourre son verre encore à moitié plein dans sa poche; l'adjoint tactique renverse le sien derrière le téléphone et l'aumônier n'a que

temps de bondir et d'enfoncer le flacon dans une besace qui pend au mur.

Le général s'est arrêté sur le seuil du bureau. Apparemment, son œil n'a rien pu percevoir. Mais son nez... (car un système olfactif même bouché à l'émeri n'aurait certes pu rester insensible à d'aussi pénétrantes émanations).

Que va-t-il se passer? Riez, le général est beau joueur. Il est aussi pince-sans-rire.

Sérieux comme un pape, il s'approche du commandant et lui pose de fort près quelques menues questions. Pauvre commandant ! Il a beau essayer de détourner chaque fois la bouche pour répondre; à voir les frémisses réussies du nez du général on « sent » que son compte est bon.

Un commandant, le général passe au médecin. Puis au payeur. Puis à l'aumônier. Puis aux adjoints. Il interroge. On lui répond. Et son nez ne cesse de capter et d'enregistrer les impitoyables effluves.

L'instant est critique. On voudrait disparaître sous le plancher. L'orage est en l'air. La foudre va tomber...

Elle tomba si peu, que le général — qui à cette minute-là fut vraiment très grand gentleman — préféra réfléchir une seconde, se gratter le menton et parler de la pluie et du beau temps.

Il quitta le bureau peu après et regagna lentement sa voiture. Comme il allait s'y installer, il se retourna vers le commandant qui l'avait suivi avec déférence. Et de cet air terriblement goguenard :

« C'est égal, Ph..., ce n'est pas gentil. Par ce froid de loup, aucun d'entre vous n'aurait même songé à m'offrir aussi une petite goutte... »

R. R.

## Une rectification qui s'imposait

Un monsieur s'adressa à la rédaction d'un journal ardennois, ayant une réclamation à y faire. Introduit près du directeur du journal :

— Monsieur, lui dit-il, j'apprends par votre respectable journal que je viens de mourir.

— Si c'est mon journal qui l'annonce, répond le directeur avec une certaine hauteur, le fait est vrai.

— Mais je vous affirme que non, puisque me voilà devant vous, bien en vie. Aussi j'attends de votre journal une rectification.

— Impossible, monsieur. Nous ne corrigeons jamais une ligne qui a paru dans notre journal.

— Cependant...

— Pour arranger les choses, conclut le directeur, et pour montrer que je n'y mets pas de mauvaise volonté, je vous ferai paraître demain sur la liste des naissances.

\*\*\*

Cette histoire nous rappelle celle qui arriva un jour à Kipling. Ouvrant un matin son journal, le grand romancier anglais eut la surprise d'y lire l'annonce de sa mort.

Prenant aussitôt sa plume, il écrivit à peu près ceci au directeur du journal : « J'apprends aujourd'hui mon décès par l'intermédiaire de votre journal. Comme vous êtes généralement bien informé, je me garderais bien de vous démentir.

« Je vous prierais cependant de ne pas me présenter la quittance pour le renouvellement de mon abonnement. Les événements d'ici-bas ne peuvent plus m'intéresser, puisque je suis mort.

« Veuillez agréer... »

## De bons vieux copains...

Ce lieutenant des Chasseurs Ardennais, prisonnier de guerre, avait décidé de s'évader, en se laissant glisser du train qui transportait les officiers de réserve au camp de Fischbeek.

Comme prévu, il sauta du convoi au moment où celui-ci ralentissait à l'approche d'une petite gare; mais en voulant se relever trop vite après le passage du dernier wagon, il fut aperçu par le personnel de la station et appréhendé illico.

On le conduisit au village où, à défaut de « Bunker » on l'enferma dans l'arsenal des pompiers.

Pour tuer le temps, notre homme, en bon Kif, explora minutieusement le réduit et découvrit dans une vieille armoire un registre qui servait à la transcription des procès-verbaux des réunions et des exercices. Il y releva, notamment, que le bourgmestre de la localité s'appelait Schlim et son échevin Haller.

Vers la fin de la journée, il fut extrait de la remise et reconduit à la gare pour y être livré à la « police ». Sur le quai, ses gardiens villageois lui firent remarquer :

« Vous ne pouvez pas vous plaindre. Vous avez été bien traité chez nous.

— C'est exact », répondit notre ami. Puis enchaînant avec une superbe désinvolture : « Je m'y attendais d'ailleurs un peu, car je connais très bien Herr Schlim et Herr Haller, qui sont de bons vieux copains d'avant la guerre. Je n'ai pas beaucoup de temps aujourd'hui, mais vous leur ferez bien mes compliments... »

Et, très digne, il monta dans le train.

Le chef de gare en avala son sifflet et le garde champêtre n'en est pas encore revenu... R. R.

## Ce journal contient une feuille intercalaire sur laquelle est reproduit le texte officiel de la

### Marche des Chasseurs Ardennais

Nous vous prions de la conserver précieusement et de vous munir du texte pour toutes les manifestations de bérêts verts.

### Un Chasseur Ardennois arbore fièrement et en toutes occasions l'insigne de sa Fraternelle.

### PAPA EST PERDU.

Bob, qui s'est perdu, accoste un agent :

— Monsieur l'agent, vous n'avez pas rencontré un papa sans son petit garçon ?

— Et fondant en larmes :  
— C'est moi, le petit garçon !

Si la maîtresse casse : c'est un accident; si la servante casse, c'est une faute.

(Proverbe kurde.)

### IDIOT.

Devinette :  
— Quand est-ce qu'une génisse ressemble à une carte à jouer ?  
— ???  
— Quand elle est lasse de tréfle !

# DOCUMENTATION

Nous grouperons sous cette rubrique toutes les questions intéressantes des anciens combattants, invalides, prisonniers, etc..., que nos membres doivent connaître. Nous les invitons à conserver précieusement ces instructions.

D'autre part, nous leur signalerons que les dirigeants de la Fraternelle leur fourniront volontiers toutes les précisions qu'ils désireraient.

## LA MEDAILLE COMMÉMORATIVE 1940-1945.

1° Est accordée aux Belges et étrangers de bonne conduite ayant appartenu à l'Armée, à la Résistance armée, au Service de Renseignements et d'Action et aux gens de mer qui ont servi la cause alliée et ont accompli des services effectifs du 10 mai 1940 au 7 mai 1945 inclus. Elle peut être décernée à titre posthume. Elle prend rang après la médaille commémorative 1914-1918.

2° Les demandes doivent être adressées :

- a) au chef de corps pour les militaires des cadres actifs et les officiers de réserve en congé sans solde;
- b) au commandant du Bureau de Recrutement de la Province pour les démobilisés;
- c) aux chefs des groupements de Résistance, pour les résistants qui n'ont pas fait partie de l'Armée de campagne;
- d) au S.G.A.R.A., 36, rue Ravenstein, à Bruxelles, pour les agents de renseignements qui n'ont pas fait partie de l'Armée de campagne;
- e) au Directeur général de la Marine, 98, rue de la Loi, Bruxelles, pour les gens de mer;
- f) au Ministère de la Défense Nationale, D.G.P.M., 3e Don, 2, rue Crespel, à Bruxelles, pour tous les autres et les ayants droit des militaires tués ou décédés des suites de la campagne ou de la captivité (sauf s'ils ont été décorés à titre posthume).

3° Les surcharges ci-après sont prévues sur le ruban de la médaille commémorative :

- a) deux sabres croisés de six millimètres en bronze pour ceux qui ont participé à la campagne de 1940;
- b) une croix en émail rouge à quatre branches par chevron de blessure;
- c) un lion Belgique par citation entraînant pas l'octroi de la Croix de guerre (il s'agit ici de citation individuelle pour action d'éclat et non des citations à l'ordre du jour de la Division, du Corps d'Armée ou de l'Armée concernant des unités);
- d) une couronne en bronze pour les volontaires de guerre;
- e) deux éclairs entrecroisés en bronze pour les agents des services de renseignements et d'ac-

tion;

- f) une barette en bronze par douze mois de captivité pour les prisonniers de guerre;
- g) deux ancrs entrecroisés en bronze pour les gens de mer qui ont servi la cause des alliés.

4° Les demandes doivent être accompagnées d'un certificat de civisme pour les militaires qui ne sont plus en activité de service seulement, et, suivant les surcharges auxquelles on estime avoir droit :

- a) une attestation du commandant de l'unité en mai 1940 pour la campagne des dix-huit jours;
- b) une attestation du S.G.A.R.A. pour les agents du S.A.R.

5° Le droit au port de la Médaille Commémorative sera justifié par un brevet qui sera transmis à chaque ayant-droit. Le brevet indiquera les surcharges auxquelles on a droit.

6° Les sections peuvent se procurer des formulaires de demande d'octroi de la Médaille Commémorative au secrétariat à Arlon, ainsi que les adresses des commandants d'unité qui leur seraient nécessaires. Nous reproduisons plus loin une première liste de celles que nous possédons. Le modèle de formulaire figure ci-après.

7° Les attestations des commandants d'unité sont à demander au commandant de l'unité administrative pour les quartiers-généraux et états-majors, au commandant de compagnie ou de batterie pour les autres. La demande d'attestation doit fournir les renseignements suivants : régiment, bataillon et compagnie où l'on a servi du 10 au 28 mai 1940, nom du commandant de compagnie et de peloton, nom, grade, fonction du requérant en mai 1940, lieu et date de naissance, numéro matricule, adresse.

## DEMANDE D'OCTROI DE LA MEDAILLE COMMÉMORATIVE de la guerre 1940-1945.

Nom (1) ..... Prénoms .....  
 Ne à ..... Le .....  
 Grade ..... Position .....  
 N° matricule .....  
 Régiment ..... Compagnie.....  
 Adresse actuelle ..... Rue... n° ..  
 Participation à la campagne 1940-1945 : du ..... au .....  
 au ..... Régiment .....  
 Engagé comme volontaire de guerre le .....  
 Chevron de blessure .....  
 Prisonnier de guerre du ..... au .....  
 Admis dans le corps des A.R.A. .....  
 ..... catégorie .....  
 Reconnu en qualité de membre de la Résistance le .....  
 Catégorie .....  
 Services à la marine du ..... au .....  
 Veuillez trouver en annexe les attestations suivantes (2) :

..... certificat de civisme (sauf pour les militaires en activité de service);  
 ..... attestation du Commandant de l'unité en mai 1940 pour la campagne des dix-huit jours;  
 ..... attestation du S.G.A.R.A. pour les agents du S.R.A.;  
 ..... attestation du chevron de blessure octroyé par le M. D. N.;  
 ..... attestation du Service des Prisonniers de guerre, spécifiant la durée de la captivité;  
 ..... attestation prouvant la qualité de volontaire de guerre;  
 ..... copie conforme des citations à l'ordre journalier;  
 ..... attestation du Directeur de la Marine.

J'affirme sur l'honneur que la présente est sincère et complète.  
 J'affirme sur l'honneur que mon attitude au cours de l'occupation est restée digne et n'a donné lieu à aucune reproche.  
 Je désire recevoir le brevet établi en langue française (2) flamande (2).

Ainsi fait, à ....., le .....

Nom (1) .....  
 (Signature.)

## MEDAILLE DU VOLONTAIRE DE GUERRE.

1° Est accordée aux Belges et étrangers qui ont contracté un engagement avant le 8 mai 1945. Elle peut être décernée à titre posthume. Elle prend rang après celle de 1914-1918.

2° Les demandes doivent être faites aux chefs de corps pour les militaires en activité de service, aux commandants des organismes qui les administrent pour les militaires démobilisés ou décédés.

3° Il est à remarquer que la

qualité de volontaire n'est reconnue qu'à ceux qui n'avaient pas ou plus d'obligations de milice, donc à l'exclusion des militaires rappelés aux mobilisations de 38 et 39, et de ceux qui ont fait la campagne de 40 et qui ont volontairement repris du service après la libération.

## MEDAILLE DE LA RESISTANCE.

1° Elle est accordée aux membres de la Résistance armée et aux membres et auxiliaires du corps des agents du Service de Renseignements et d'Action ayant opéré en territoire occupé. Elle prend rang après la Croix de Guerre 1940.

2° Les demandes doivent être adressées aux chefs des groupements de Résistance ou à l'Administrateur de la Sûreté pour les agents du S. R. A.

## FOURRAGERE.

1° Elle est accordée aux militaires qui étaient présents à l'unité au cours des opérations qui ont valu les citations. Il faut deux citations au moins. La Fourragère est actuellement accordée à la 1re Division de Chasseurs Ardennais.

Le droit au port de la Fourragère est justifié par une attestation fournie par le chef de corps actuel pour les militaires en activité de service et par le chef de corps de 1940 pour les démobilisés.

2° La Fourragère ne se portant qu'en tenue, la Fourragère ne présente aucun intérêt pour ceux qui ne sont plus appelés à se mettre en tenue.

## CHEVRON DE BLESSURE.

1° Est octroyé :  
 Aux militaires qui ont été blessés par l'ennemi au cours d'une action de guerre alors qu'ils étaient présents à leur unité et à ceux blessés de la même façon sans être présents à leur unité mais qui feront la preuve formelle qu'ils se trouvaient en service commandé à l'endroit où ils ont été blessés. Les militaires qui ne pourront faire cette preuve, ainsi que les accidentés, sont exclus du bénéfice de ces dispositions.

2° Les militaires rentrés dans leurs foyers adresseront leur demande au Ministère de la Défense Nationale, Service du personnel Militaire, 3e Section B, 4e Bureau, rue du Capitaine Crespel, n° 2, à Bruxelles.

Les requêtes mentionneront de façon précise :

- a) le nom et les prénoms;
- b) lieu et date de naissance;
- c) grade, régiment, compagnie, n° de la matricule;
- d) date et lieu de la blessure;

(1) Nom en lettres capitales.  
 (2) Barrer la mention inutile.



25 mai 1940, à Deynze.

**6e Compagnie:**  
DEBOT: capitaine, 146, rue Belliard, Bruxelles.

MARCHEL: lieutenant, Bruxelles, ??? (actuellement, 6e brig. inf).

GILSON: id., 36, rue du Mousier, Temploux.

GERARD: id., 39e bataillon de Fusiliers, ou rue du Vivier, Bastogne.

De MOREAU de GERBEHAYE: lieutenant, Virton.

Etat-Major, IIIe Bataillon.

CARDON de LICHBUER, cne-comdt, 28, ch. Tirlemont à Louvain (Louvain).

INGLEBERT: lieutenant, Meixid-Virton.

MATTEY: id. (par Inglebert).

HANSQUINNE: id., Bouillon.

DEMARCHE: capit.-adm., rue des Grands Prés, Chenée.

SERVAIS: armurier, mort en Allemagne.

**7e Compagnie:**

GRANJEAN: lieutenant, instituteur à Sommezhone.

SIMON: id., 4e bataillon de Fusiliers.

DETRY: id., Vedrin.

DANNEAU: id., Bruxelles.

PONCELET: s-lieutenant, décédé le 17 mai 1940, des suites de ses blessures.

**8e Compagnie:**

SAINLEZ: capitaine, Anlier, (Habay).

COZIER: lieutenant, Rossignol.

JOSIS: id., instituteur à Grandlez.

PETIT: id., décédé le 27-5-40, des suites de ses blessures.

GAILLIART: s-lieutenant, 30, boulevard de la Meuse, Jambes.

**9e Compagnie:**

LOUSBERG: cne-comdt, 110, boulevard Brand Witlock, Bruxelles.

TALBOT: lieutenant, 15, rue des Walons, Liège.

GREVISSÉ: id., 8, rue de Dampicourt, Virton-St-Mard.

BLONDAUX: id., industriel à Goegnies.

PIRARD: s-lieutenant, mort en Allemagne en 1945.

**10e Compagnie - Mitrailleurs de 7,6**

COUTURIER: cne-comdt, 12e bataillon de Fusiliers à Anvers.

CORNET G.: lieutenant, 36e bataillon de Fus. ou à Rossignol.

HENRIQUET: id., 58, Grandrue à Marbehan.

BARNICH: id., Lavacherie sur-Curthe.

#### BATAILLON MOTO

**DES CHASSEURS ARDENNAIS**

KREMER Léon: major, 94, avenue Reine Astrid, Namur.

FABER: cne-comdt, Saint-Léger.

DE BIE: id., 106, rue Franz Mergenz, Ixelles.

REYTTIENS Louis: id., 22, rue Théophile Plat, Wavre.

BERGLEZ R.: lieutenant, 33, avenue Wilemans Ceuppens, Bruxelles.

RENARD: id., Ambly.  
VAN EECKOUT J. id., ???  
CONRARDY: lt-réserve, 81, av. Van Volxem, Forest-Bruxelles.  
ODENS: lieutenant: Hasselt.  
MOUTON: lt-réserve: 5, rue du Centre, Ombret-Rausa.  
USELDING: id., Bouillon.  
NAVARE M.: id., Bertrix.

### 20e d'Artillerie

E. M. REGIMENT

Comdt: Colonel BEM RIGANO, 140, avenue Louise, Bruxelles.  
Adjt-Major: Commandant MAQUET L. 54, rue Malevez, S.-Servais.

T. S.: lieutenant BLAMPAIN, rue des Zolos, Fosses.

Porte-Étendard: lieutenant de r. LÉGRAIN, 75 rue Varocqué, La Louvière.

Approvisionnement: lieutenant de rés. MICHEL, 56, route de Rochefort, Jemelle.

D. L. O.: lieutenant de réserve PIERSON, Château Milfort-Ghlin.

Médecin: lieutenant de rés. SERVAIS à Moha.

Mécanicien: lieutenant NORBERG.

1/20 A.

Comdt: major GENNART (décédé).

Ct. Bie E. M. lieutenant de rés. BREMAEKER, 72 rue J. Claes, Bruxelles.

M. L.: lieutenant de rés. BERLO 5, rue de Luxembourg et Rodange, G.-D.

D. L. O.: lieutenant de rés. MACQUET 156, chaussée de Liège à Huy.

T. S.: lieutenant de r. DECKER Ste-Marie-sur-Semois.

Echelons: lieutenant de rés. BAY à Margut (Ardennes Françaises).

Orienteur: adj. C. S. L. R. AUMOUIN, 82, Bd Gl Jacques, Bruxelles.

Payeur: lieutenant de rés. LIBION F. à Schallin (Ciney).

Armurier: BACCUS, curé à Neuville, Vielsalm.

1ère Bie

Comdt: comdt de rés. PALANTE, 18, chaussée de Liège à Huy.

Chefs Son: lieutenant JANOT, 8, avenue Strassart, Namur.

lieutenant DESORGER, 6, rue des Allés, Frameries.

2e Bie

Comdt: comdt DASSY, 75, avenue de la Citadelle, Namur.

Chefs Son: lieutenant de rés. HALLET, (tué à Riepst), adj. C. S. L. R. MICHEL.

11/20 A.

Comdt: major BEM VANDERVELDE, 104, rue Lenne, Namur.

Ct. Bie EM: lieutenant de rés. NAVEAU A., bourgmestre à Hologne-sur-Geer.

Mi: lieutenant de rés. LALOUX, (décédé).

D. L. O.: lieutenant de rés. WINTGEN, 30, rue Altzinger, Athus.

T. S.: lieutenant de rés. JACOBS 3, rue St-Jules, Gauraincourt Longwy, (France).  
Orienteur: lieutenant de rés. GRESSE, 37, rue Ernest Salin, Bruxelles.

Médecin: lieutenant de rés. MATHEU, 78, Fond Pirette, Liège.

Payeur: capitaine WAREGNE, 7, avenue de la Citadelle, Jambes.

Armurier, LINART DE GUERTECHIN, Abbaye Bénédicte à Maedéous.

5e Bie

Comdt: comdt DALCQ Albert, tué à Veldwezelt.

Chefs Son: lieutenant de rés. DUMONT, rue Lambert Etienne, Ciney.

lieutenant de rés. MASSONNET, 25B, Quai de l'Ourthe, Liège.

5e Bie

Comdt: comdt de rés. COURTOIS 148, rue des Carmélites, Uccle.

Chefs Son: lieutenant TYTGAT, 78, Bd d'Akkerghem, Gand.

lieutenant de rés. FODRMAIRIER 123, Quai de la Sauvenière, Liège.

III/20 A.

Comdt: major RENSON, 38, avenue Emile Bossaert, Koekelberg.

comdt GEULETTE, (annoncé (Gango) ???)

Ct. Bie EM: lieutenant de rés. DAVREUX, 28, rue Altzinger, Athus.

Mi: lieutenant de rés. JACQUES 82, rue Coupée, Villers-dt-Orval.

D. L. O.: lieutenant de rés. HOUFTY, 3, rue des Colonniaux, Virton.

T. S.: lieutenant de rés. BAUDIN, rue Piret Panchet, Namur.

Echelons: lieutenant de rés. ANGLAUX, à Namur.

Orienteur: lieutenant de rés. LAURENT, 93, rue de Luxembourg, Arlon.

Médecin: lieutenant de rés. DEGIVES 24, rue Pierrevenne, Ciney.

Armurier: PIERSON, 21, rue des Capucins, Ciney.

7e Bie

Comdt: lieutenant CAMBIER, 13, rue Dr Haige, St-Servais.

Chef Son: lieutenant de rés. HUSTIN, 26, place Albert Ter, Montigny-sur-Sambre.

8e Bie

Comdt: lieutenant CAMBIER, 13, rue Dr Haige, St-Servais.

Chef Son: lieutenant de rés. GOFFINET Jean, à Termes, (Jamoigne).

9e Bie

Comdt: comdt. LECHAT, 14, rue Georges Châtelneau.

Chefs Son: lieutenant TOUS-SAINTE Albert, à St-Médard.

lieutenant de rés. DELRUELLE André, à Prayen, Trooz.

IV/20 A.

E. M.: major CARON, 59 A, rue Béliard, Bruxelles. (actuellement lieutenant-colonel). N'a pas encore fourni l'ordre de bataille de son groupe.

### 4e Rég't de Ch. Ard.

Cat de régiment:

Colonel B. E. M. COETS, Thier de DURBUY à Barvaux-sur-Ourthe.

Liste des officiers du 1/4 Ch. A.

DECORTIS: comdt, cat Bon, «La Naylor», Milmort.

BARRY: lieutenant, E. M. Bon, avenue d'Azebois, Gosselies.

CLAUSSE: lieutenant, EM Bon, instituteur à Aubange.

LECLERCQ, Ch.: lieutenant-méd., place Mac Adilte, Has'ogne.

BAILLY: lt-médecin, Rosoux.

BOULANGER: lieutenant, 1ère Cie, 67, avenue Alphonse XIII, Uccle.

SIMEON: lieutenant id, Virton-St-Mard.

CUYLITS: lieutenant, id., 22, rue des Corraux, Tournai.

PONCELET: lieutenant, id., Petit-Fays.

COPPINE: lieutenant, 2e Cie, 228, avenue Rosalie, Yvoir.

LAKAYE: lieutenant, id., 78, avenue du Clôître Bruxelles.

RICAIL: cap. 1er, 3e Cie, rue Ste-Croix, Arlon.

Baron de VILLENFAGNE: lieutenant, 5e Cie, Sorinne (par Dicant).

DEGRANGE: lieutenant, 269, rue des Combattants, Monceau-sur-Sambre.

HUBERT: lieutenant, 3e Cie, avenue de Longwy 17, Arlon.

STEIMES: lieutenant à Heins-tert.

Liste des officiers

de la Cie du Génie I D. Ch. A.

GUILLAUME: Cne-comdt, 10, avenue nothomb à Arlon.

MAERTENS: Ingénieur des mines, rue de la Paix, Liège.

BHET: ingénieur, 1 rue de Bernalmont Liège.

HUSSON: docteur: ???

### VEUX-TU

#### NOUS AIDER ?

Apportez-nous de la publicité pour le bulletin. Si nous réunissions assez de publicité, nous pourrions continuer à paraître fréquemment et distribuer gratuitement le bulletin à tous les membres de la Fraternelle. Demander les tarifs au secrétariat.

EDITEUR RESPONSABLE:

Comité Central de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon. Imprimerie Presse Luxembourgeoise, S. C., — Arlon.